

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-CINQUIÈME (545^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 16 JUIN 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13858

Adoption de la Politique relative au
Centre des Premières Nations Nikanite

- ATTENDU** Règlement général 1 de l'Université du Québec « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** Règlement relatif aux unités administratives et pédagogiques et au soutien aux activités d'enseignement;
- ATTENDU** la nécessité d'actualiser et de formaliser la gouvernance du Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) afin de mieux soutenir sa mission académique, culturelle et institutionnelle dans le contexte actuel de l'UQAC;
- ATTENDU** la résolution CERC-9203 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative l'adoption de la Politique relative au Centre des Premières Nations Nikanite;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Christine Boily, appuyée par Michel Roberge, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter la Politique relative au Centre des Premières Nations Nikanite telle qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante;
- DE** l'intégrer au Règlement relatif aux unités administratives et pédagogiques et au soutien aux activités d'enseignement, dans une section distincte et spécifique pour le Centre des Premières Nations Nikanite, comme suit :

Centre des Premières Nations Nikanite

Le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) est une structure officiellement reconnue depuis 1991 dont les principaux mandats sont d'offrir de la formation universitaire à des populations des Premières Nations du Québec et de sensibiliser la communauté universitaire, de même que la population en générale, à la culture de celles-ci, tel que le prévoit la Politique relative au Centre des Premières Nations Nikanite.

- DE** faire les adaptations nécessaires dans le Règlement relatif aux unités administratives et pédagogiques et au soutien aux activités d'enseignement.

La secrétaire générale par intérim,

Andrée-Ann Rivard

Signé avec ConsignO Cloud (18/06/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Andrée-Ann Rivard